



BRANCA FROID

VOUS ALLEZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE POMPE A CHALEUR

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :

La pompe à chaleur comme son nom l'indique, est un système qui permet de récupérer de l'énergie (calories) gratuite dans la nature. Même avec des températures extérieures dites basses, les pompes à chaleur actuelles restent performantes.

Ce système est basé sur le principe de la thermodynamique.

La pompe à chaleur récupère les calories contenues dans l'air extérieur, celles-ci sont transférées dans l'évaporateur où circule un liquide frigorigène qui va alors s'évaporer au contact des calories. Ce gaz ainsi obtenu va être aspiré puis comprimé par le compresseur ce qui aura pour effet d'en augmenter sa température.

Ce gaz chauffé va ensuite passer dans le condenseur qui va extraire la chaleur du liquide frigorigène pour chauffer votre intérieur.

La pompe à chaleur utilise donc une énergie gratuite, cependant elle nécessite un apport en électricité pour faire fonctionner le circuit thermodynamique. Une des principales caractéristiques à prendre en compte lors de l'achat d'une PAC est donc son COP ou coefficient de performance.

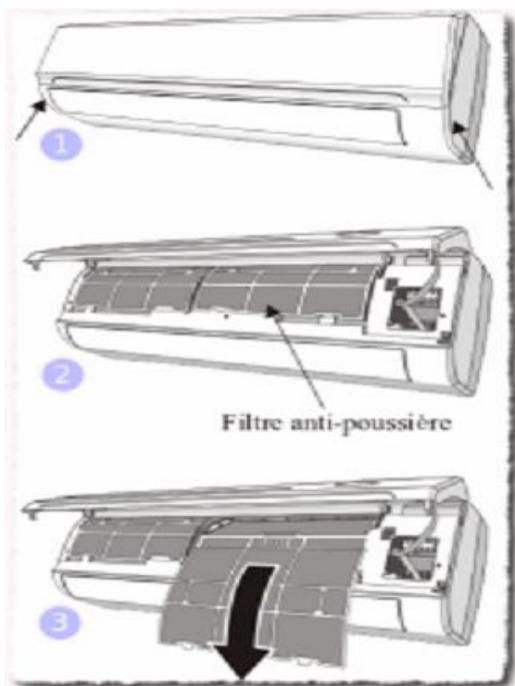
Plus celui-ci est élevé plus votre PAC est performante. Nous travaillons avec des PAC qui dépassent des COP de 3 ce qui signifie que pour 1 KWH d'électricité consommée, la pompe à chaleur va extraire 3 KWH d'énergie gratuite et sera donc en mesure de fournir 4KWH de chaleur. Deuxième avantage, ce cycle est inversé l'été pour extraire les calories de votre habitation et les rejeter à l'extérieur on parle alors de climatisation.

UTILISATION ET CONTRAINTES :

L'utilisation de la pompe à chaleur reste simple, elle se pilote avec une télécommande.

Mise en marche, arrêt, choix du mode de fonctionnement, vitesse de ventilation, choix de la température et bien d'autres fonctions du bout des doigts.

Cependant l'unité intérieure étant aspirante et soufflante, elle est pourvue d'un filtre qui faudra nettoyer de manière régulière. On vous conseillera aussi une visite annuelle faite par un professionnel ce qui vous garantira un matériel propre, et un fonctionnement optimal.



Nos conseils :

Une fois tous les deux mois.

Pas d'aspirateur.

Retirez les filtres et nettoyez-les à l'eau tiède avec un liquide vaisselle.

Rincez, égouttez et remettez-les en place même humides.

Temps de manipulation = 5 minutes

La climatisation captant l'humidité, celle-ci doit être évacuée. Si aucune évacuation n'est disponible il est possible que vous deviez capter et évacuer cette eau de manière manuelle.



LE CONTRAT D'ENTRETIEN

Un contrat d'entretien ça sert à :

- Prolonger la vie de vos appareils, évitant ainsi de grosses dépenses en vous préservant bien souvent des grosses pannes.
- Éviter une usure prématurée et permettre de conserver les caractéristiques de performance des unités selon le cahier des charges constructeur.
- Éviter une surconsommation d'Énergie.
- Maintenir votre matériel dans un état d'hygiène irréprochable (préserve des irritations souvent reprochées à la climatisation) en vous assurant un air sain.
- Vous assure des taux horaires préférentiels sur les tarifs de main d'œuvre et de déplacement.
- Préserver la garantie étendue du fabricant (3 ans pièces – 5 ans compresseur).
- En cas de sinistre, il vous assurera la traçabilité de votre matériel pour faire valoir vos droits auprès de votre assureur.

Alors nous vous conseillons vivement de prendre en compte cette dépense avant d'effectuer l'achat d'une pompe à chaleur (climatiseur) car tout comme votre chaudière ou votre voiture, ce type de matériel nécessite un suivi.

Nous pouvons vous proposer plusieurs formules de contrat d'entretien à partir de 110 € TTC n'hésitez pas à vous renseigner au 04 95 206 260 ou branca-froid@hotmail.fr. Réponse sous 48H.

Exemple de prestation :

- Nettoyage des filtres de traitement d'air.
 - Produit nettoyant, bactéricide et fongicide.
 - Vérification des organes de régulation et de sécurités.
 - Essai et mesure des moteurs électriques.
 - Vérification des pressions, de l'étanchéité du circuit (obligatoire pour charge > 2kg).
-
- Besoin d'un devis pour un entretien ponctuel ? Téléchargez le formulaire de renseignement : http://www.brancafroid.fr/documents/images/general_photos/formulaire-pour-devis-entretien-climatisation-54.docx
 - Besoin d'info, de document relatif au matériel proposé, document d'utilisateur connectez-vous sur : <http://www.brancafroid.fr/documentation-climatisation-froid-commercial-s983.html>

**Pour plus d'informations, de renseignements ?
N'hésitez pas à nous contacter nous sommes là pour répondre à toutes vos demandes.**



BRANCA FROID

Gage de notre sérieux et afin de toujours plus vous satisfaire nous sommes qualifiés Qualipac et partenaire EDF.

La qualification Qualipac :

En tant que consommateur vous avez tout intérêt à choisir un artisan certifié Qualipac pour vos travaux d'économie d'énergie, et ceci pour plusieurs raisons.

C'est en général la garantie d'un travail bien fait, respectant un certain cahier des charges, corpus de bonnes pratiques dont la charte Qualipac.



Appellation qualité pour les installateurs de pompes à chaleur

Les installateurs QualiPAC ont signé et se sont engagés à respecter les 10 points de cette charte.

- 1^o** Posséder au sein de son entreprise les **compétences professionnelles** nécessaires, acquises par la formation initiale ou continue, et par une pratique confirmée. Etre à jour de ses obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement l'ensemble des activités et travaux qu'elle réalise.
- 2^o** Préconiser des matériels NF PAC - ou respectant les mêmes exigences - et être le **relais des informations** de l'Association Qualit'EnR et des organismes publics.
- 3^o** En amont, assurer auprès du client un **rôle de conseil**, l'assister dans le choix des solutions les mieux adaptées à l'aide d'une étude thermique et compte tenu des contraintes du site, de la taille du foyer, et des énergies d'appoint disponibles.
- 4^o** Après visite sur site, soumettre au client un **devis descriptif écrit**, détaillé et complet, de l'installation d'un système de pompe à chaleur, en fixant un délai de réalisation, des termes de paiement et des conditions de garantie légale.
- 5^o** **Informé le client** sur les démarches nécessaires, relatives en particulier aux déclarations préalables de travaux, aux conditions d'octroi des aides publiques et des incitations fiscales en vigueur, telles que portées à sa connaissance par l'association Qualit'EnR.
- 6^o** Une fois l'accord du client obtenu (devis co-signé), réaliser l'installation commandée dans le **respect des règles** professionnelles, normes et textes réglementaires applicables, selon les prescriptions prévues.
- 7^o** **Régler et mettre en service l'installation**, puis procéder à la réception des travaux en présence du client. Lui remettre les notices et tous documents relatifs aux conditions de garantie et d'entretien/maintenance de la PAC et lui proposer systématiquement un contrat d'entretien.
- 8^o** Remettre au client une **facture descriptive détaillée** (qui distingue a minima le poste «fourniture des équipements», et le poste «main d'œuvre») et complète de la prestation, conforme au devis (avec désignation précise des matériels installés et références exactes de leur certification). Lui fournir en outre toute attestation signée dont celui-ci aurait besoin pour faire valoir ses droits aux primes publiques et au crédit d'impôt.
- 9^o** En cas d'anomalie ou d'incident de fonctionnement de l'installation signalé par le client, **s'engager à intervenir** sur le site dans des délais rapides, et procéder aux vérifications et remises en état nécessaires, dans le cadre des obligations d'intervention attachées à la garantie biennale.
- 10^o** Favoriser toute **opération de contrôle** que l'Association Qualit'EnR ou son mandataire souhaiterait effectuer sur ses réalisations, aux fins d'examiner les conditions de mise en œuvre et de réalisation des prestations.

QualiPAC est une appellation recommandée par l'ADEME et gérée par Qualit'EnR
Retrouvez tous les installateurs QualiPAC sur www.qualit-enr.org, le portail des installateurs d'énergies renouvelables



Enfin, l'installation d'une pompe à chaleur par un artisan labelisé Qualipac vous permet de bénéficier de l'aide Agir+ EDF.



R 410 A ou R 32 Quel fluide choisir ?

A notre avis la question ne se pose plus et il est évident que l'avenir des pompes à chaleur passe par l'utilisation du R32.

Le R32 présente plusieurs avantages que nous développerons et le R410A de nombreux désavantages et problèmes sur la durée.

Le R410A est voué à disparaître, on vous explique pourquoi :

L'impact environnemental des pompes à chaleur est plus que jamais au cœur des préoccupations.

En matière d'environnement, les institutions européennes ne plaisent pas. Le règlement européen 8 tant.42/2006 a pour but de réduire les fluides frigorigènes de climatisation ayant un Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) impor

Plus le PRG est élevé, plus l'impact sur l'environnement est fort.

Comparatif des fluides et de leur impact sur l'environnement (PRG) :

Fluide	PRG (pour 1kg de fluide)
R32	675
R134A	1430
R407C	1770
R410A	2088

Exemple : 1 kg de R410A équivaut, en termes de réchauffement climatique, à 2088kg de CO2

Les pompes à chaleur équipées de fluide R32 obtiennent un PRG trois fois moins élevé que les réfrigérants standards actuels comme le R410A comme le montre le tableau ci-dessus.

À noter également : le R32 est un fluide totalement pur donc facilement recyclable.

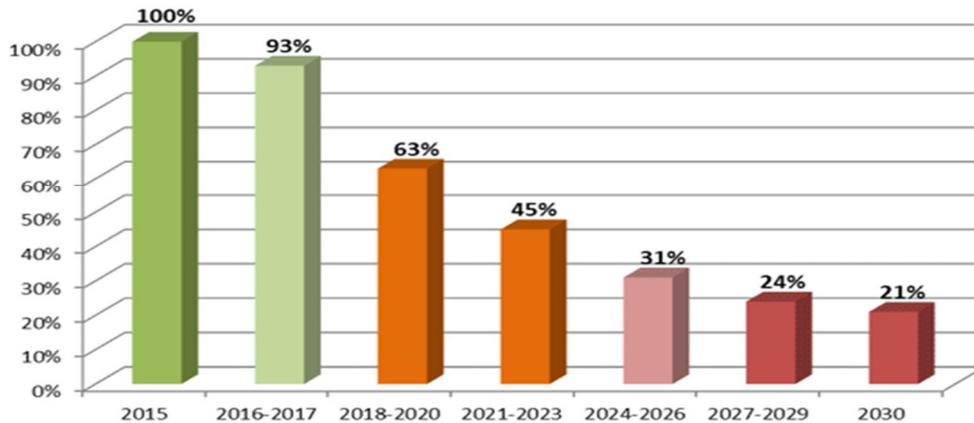


BRANCA FROID

Le R410A deviendra de plus en plus difficile à trouver et de plus en plus cher.

La F-Gaz institue une baisse progressive des quantités de fluides HFC mises sur le marché. Cette diminution progressive commence dès 2016 avec une baisse de 7% par rapport à l'année 2015 (année de base). En 2018, la baisse sera de 37% ce qui impactera encore plus fortement les marchés du génie climatique. Les fluides ayant un fort PRG seront les 1ers impactés (R410A, R407C) d'où la nécessité d'installer dès maintenant des solutions alternatives avec des fluides qui contribuent moins au réchauffement climatique.

Baisse progressive des quantités de HFC disponibles (éq CO₂)



R32 de multiples avantages.

Les avantages du R32 :

Un impact nul sur la couche d'ozone.

5 à 10% plus performant que le R410A.

Moins de fluide nécessaire pour une puissance restituée identique (20 à 30% de fluide en moins par rapport à du R410A).

Un fluide totalement pur donc plus facilement recyclable.

Un PRG de seulement 675 (pour 1kg).

Le désavantage du R32 :

Groupe 1 : non inflammable

Groupe 2 : faible inflammabilité (concentration de fluide > 3.5% du volume de la pièce)

Groupe 3 : forte inflammabilité (concentration de fluide < 3.5% du volume de la pièce)

Le R32 fait partie du groupe 2 ce qui implique que l'installation doit être réalisée par un professionnel habilité à la manipulation de ce fluide.

La vidéo ci-dessous vous montre qu'il n'y a aucun danger à utiliser le R32.

https://www.youtube.com/watch?time_continue=106&v=fT-1wPLOVnY

Conclusion :

